

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix huit, le 27 septembre, à 21 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de NAUVIALE régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des réunions.

PRESENTS : COUFFIGNAL, CAMPELS, CARLES-DUBOC, CAVAILLES, CHINCHOLLE, GARROTE, GARDIN, GARY, GUIRAL, PEGUES, SAULES, SERVIERES Ph , SERVIERES S., TOURNEMIRE.

ABSENTS EXCUSES : RAYNAL, SAULES

Madame Sabine SERVIERES a été nommée secrétaire de séance.

Projet éclairage public de Combret-Bas - Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage

N° 2018-09-27-01

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le SIEDA propose ses compétences pour les travaux d'éclairage public suivants : **dissimulation « Combret-Bas »**.

Le montant estimatif TTC de l'opération s'élève à **6 240 €**. La participation du SIEDA pouvant être de **1 050 €**, le coût estimatif des travaux incombant à la collectivité seront de **5 190 €**.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner au SIEDA un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des opérations précitées. Cette convention prévoit le transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage liée aux travaux cités ci-dessus, le SIEDA assurant l'assistance de la collectivité dans l'évaluation du besoin, l'élaboration du projet (excepté le choix du matériel) la gestion financière et comptable de l'opération, la passation du marché adéquat.

Suite à la réception des travaux, la collectivité intégrera les ouvrages dans son patrimoine communal et pourra solliciter le FCTVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte la proposition de Monsieur le Maire
- Autorise Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune la convention ainsi que les pièces s'y rapportant.

Approbation de l'avenant n°1 concernant la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation d'un schéma directeur et d'une charte de signalisation.

N° 2018-09-27-02

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation d'un schéma directeur et d'une charte de signalisation signée par l'ensemble des communes en mars et avril 2016, il est prévu pour les ensembles de signalisation d'information locale (SIL) une prise en charge financière tripartite (communauté de communes, communes, bénéficiaires privés).

Au regard de cette prise en charge, il sera difficile d'avoir un déploiement homogène sur le territoire, surtout si l'on souhaite avoir un premier maillage visible dès la saison touristique 2019.

Aussi, Monsieur le Maire propose que la communauté de communes prenne à sa charge en totalité la fourniture des mâts et des socles ainsi que la pose des mâts, des réglettes et des lames concernant la SIL. La fourniture des réglettes ou des lames restera à la charge du bénéficiaire (communauté de communes, communes, bénéficiaires privés).

Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 modificatif à la convention :

Fourniture	
Mobilier Urbain	Communauté de Communes (compétences voirie, économique et tourisme) Communes
Panneaux pour signalisation de direction type D21 – D29	Communauté de Communes (signalisation de direction sur Voie Communautaire) Communes (signalisation de direction sur Voie Communale)
Mâts pour signalisation de direction type D21 – D29	Communauté de Communes (signalisation de direction sur Voie Communautaire) Communes (signalisation de direction sur Voie Communale)
Massif de fondation pour mât de Signalisation de direction type D21 – D29	Communauté de Communes (signalisation de direction sur Voie Communautaire) Communes (signalisation de direction sur Voie Communale)
Réglettes – lames pour Signalisation d'Informations Locales (SIL)	Communauté de Communes Communes Bénéficiaires privés
Mono-mâts ou bi-mâts pour Signalisation d'Informations Locales (SIL)	Communauté de Communes
Massif de fondation pour mâts de Signalisation d'Information Locales (SIL)	Communauté de Communes
Ensemble de signalisation touristique (massif, mât, panneaux) type H	Communauté de Communes (compétence tourisme) Communes Bénéficiaires privés
Pose	
Mobilier Urbain	Communauté de Communes (compétences voirie, économique et tourisme) Communes
Ensemble de signalisation de direction (massif, mât, panneaux)	Communauté de Communes (signalisation de direction sur Voie Communautaire) Communes (signalisation de direction sur Voie Communale)
Ensemble de signalisation d'Informations Locales (massif, mât, Réglettes – lames)	Communauté de Communes
Ensemble de signalisation touristique (massif, mât, panneaux) type H	Communauté de Communes Communes
Maintenance	
Entretien : suivi	Communes
Remplacement et mise à jour	(suivant répartition définie ci-dessus pour les rubriques : fourniture et pose)

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- ✓ d'approuver l'avenant n°1 ci-annexé, de la convention ;
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants et toutes les pièces nécessaires à son bon fonctionnement.